

Pourquoi rejoindre le Réseau International Paysages Viticoles ?

Faire évaluer et reconnaître la qualité de sa démarche de gestion de paysage

par un réseau -d'adhérents, d'experts et de fondateurs- en faveur de la protection, la gestion et la valorisation des paysages de la vigne et du vin, en référence directe avec les textes internationaux de la Convention Européenne du Paysage et de l'Organisation Internationale de la Vigne et du vin

Le label Réseau International Paysages Viticoles signe la qualité des démarches : volontaires et concertées des terroirs viticoles où tous les acteurs du territoire (collectivités locales, le ou les syndicats de producteurs, opérateurs économiques, culturel et touristique, universités et laboratoires) sont engagés – à partir d'un diagnostic paysager - sur un plan d'actions et sa conduite, conjuguant l'optimisation de la production viticole et la gestion paysagère et environnementale, associées à des offres culturelles et touristiques innovantes dans une logique de **développement durable**.

Intégrer le réseau d'excellence des territoires viticoles qui ont adopté des règles de gestion durables et une gouvernance patrimoniale au cœur de la profession viticole

Utiliser le label du Réseau International Paysages Viticoles

Le label prouve les engagements du territoire en termes de :

CONNAISSANCE des paysages viticoles dans leurs dimensions esthétiques, culturelles, historiques et scientifiques, ouvrant sur une lecture avertie de l'organisation paysagère de ces terroirs afin de mieux motiver les décisions d'aménagement, qu'elles soient le fait des collectivités publiques ou professionnelles.

ECHANGE entre les différents métiers et partenaires institutionnels de la filière vitivinicole des territoires concernés, afin de renforcer la capitalisation des savoir-faire et leurs transmissions dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation à la composante paysagère.

PRESERVATION des aires viticoles et de leurs patrimoines pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages de vigne dans des projets d'équipement et de développement des territoires urbains et ruraux (mesures incitatives de valorisation paysagère et de réhabilitation du patrimoine, protection réglementaire des paysages).

VALORISATION de ses paysages :

- en optimisant les qualités intrinsèques du paysage (pertinence des modalités de conduite de la vigne, systématisation des diagnostics paysagers)
- en favorisant la coopération technique et scientifique
- en développant une offre de services touristiques d'accueil et de découverte adaptés (circuits d'interprétation des paysages impliquant les viticulteurs).

Bénéficier d'une caution morale vis-à-vis des partenaires techniques et financiers

Ajouter de la notoriété au territoire

Bénéficier de l'accompagnement de la démarche par les autres adhérents ou l'animation du réseau

- (
↑
↑
↑
en projet
↓
↓
↓
)
- Bénéficier d'une offre de formation
 - Collaborer à la plate-forme d'échanges d'expériences, aux rencontres sur d'autres sites viticoles, aux réunions annuelles techniques
 - Contribuer au développement du réseau en recherchant de nouveaux adhérents pour amplifier et valider internationalement les démarches d'engagement des vignobles
 - Contribuer à la promotion du réseau sur les manifestations commerciales et bénéficier des outils de communication du réseau
 - Participer aux évaluations des démarches des candidats
 - Préparer les orientations du réseau
 - Initier des axes de recherches techniques et en bénéficier (Laboratoires Paysages Viticoles)
 - Contribuer aux rencontres nationales ou internationales sur les démarches paysagères viticoles



Membres du Réseau International Paysages Viticoles

Territoires adhérents



Val de Loire



Château-Chalon



Côte méridionale de
Beaune



Lavaux



Costières de Nîmes



Brouilly & Côte de Brouilly



Grand Pic Saint-Loup

Fondateurs

- Ministère en charge de l'agriculture
- Ministère en charge de l'environnement, de l'écologie et des paysages
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)
- Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV)
- Confédération des Vins du Val de Loire
- Interprofession des Vins du Val de Loire « InterLoire »
- Syndicat mixte interrégional « Mission Val de Loire » (région Centre et région Pays de la Loire)
- Commission Française pour l'UNESCO
- Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS France)

Animation

Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)
Pôle National Environnement/Durable
17 rue Jean Chandon Moët
51200 EPERNAY
Tel : +33 (0)3 26 54 01 55
Fax : +33 (0)3 26 51 50 89
Mob : +33 (0)6 17 71 53 75

carine.herbin@vignevin.com
www.vignevin.com

